

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Jean-Claude FRAISSARD**

## 2021-22 REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

La Vice - Présidente déléguée aux finances rappelle à l'ensemble des conseillers communautaires que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut-être inscrit: soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise définitive.

La Vice-Présidente déléguée aux finances propose que, compte-tenu de ces différentes dispositions, l'assemblée délibérante approuve la reprise définitive des résultats 2020 du budget annexe Abattoir comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Résultats 2020 – Section de fonctionnement |              |
| Résultats 2020 – Section d'investissement  | 139 437.55 € |

Et décide de les affecter comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| Excédent de fonctionnement (002) reporté au budget 2021 |              |
| Autres réserves (1068)                                  |              |
| Déficit d'investissement reporté (001) au budget 2021   | 139 437.55 € |

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 Février 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mars 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise définitive des résultats d'exploitation 2020 du budget annexe Abattoir comme proposé ci-dessus ;
- **AFFECTE** les résultats d'exploitation comme proposé ci-dessus ;

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

